

La préservation de la qualité des paysages

Récupération, gravas, publicité, tôle rouillée, matériaux dégradés, amoncellement, dépôt sauvage, recyclage, écoulement des eaux

Vers la multiplication des signes de banalisation

Contexte

De nombreuses pratiques, liées à l'activité viticole, génèrent une dégradation de la qualité des paysages par manque de prise de conscience du caractère esthétique des paysages et de sensibilisation à ce patrimoine naturel unique, façonné par la main de l'homme depuis des siècles. Ce paysage de vignes, ressource inestimable de la Champagne pour les viticulteurs, appartient également à tous en tant que patrimoine de l'humanité.

Un acte, répondant à un besoin précis, comme la pose de tôles ondulées rouillées pour soutenir le talus des vignes, est une réponse ponctuelle et rapide à un besoin précis dans le cadre d'une activité économique. Ce geste économe, né du recyclage, a un effet néfaste sur la qualité du paysage lorsqu'il est pris en compte dans un contexte plus global, au regard des touristes, des habitants, des promeneurs, des paysagistes, de tous...

Le paysage porte de nombreux signes d'actions non concertées, réalisées au coup par coup, dans une seule perspective d'économie et de fonctionnalité, avec l'absence d'évaluation de leur impact sur le patrimoine paysager.

De nombreux actes ponctuels plutôt récents, liés à l'activité viticole, introduisent des éléments forts de banalisation dans le paysage :

- Le stockage de matériaux de constructions, de gravas, ou de tôles abandonnées s'accumulent en tas en bordure des voies ;
- Le soutènement des talus dans les vignes, par des matériaux de récupération détériorés, nuit à la qualité paysagère (tôles rouillées, murets de béton dégradés et armatures de fers apparentes...) ;
- La déformation d'un versant par le creusement de la craie au profit de la plantation de vignes, rompt l'harmonie originelle du relief ;
- La publicité, les pré-enseignes et les enseignes non déclarées (soumises à autorisation de l'Etat avec un avis du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims), se multiplient devant l'entrée des villages sans volonté d'intégration dans le paysage en terme d'implantation, de forme, de couleur et de matière. Elles marquent des emplacements stratégiques, fortement visibles avec une expression vive, sans référence locale d'identité.
- Le manque d'intégration d'éléments techniques dans le paysage, dénature le caractère prestigieux du vignoble (coffret EDF, annexe bâtie en matériaux non qualitatifs...)
- La viabilisation de certains cheminements à travers la vigne, transformés en route gravillonnée sombre avec l'accumulation de gravas de construction, génère la perte du maillage de chemins clairs, qui laissent alors apparaître des lanières de calcaire.
- L'uniformisation des limites du village avec la construction de pavillons individuels, non caractéristiques de l'architecture vernaculaire aux formes urbaines ordinaires, standardise le caractère paysager du site.

Ces stratégies individuelles et isolées, qui s'accumulent, pénalisent fortement la qualité des paysages. Elles sont déconnectées du site qui les reçoivent : Elles n'ont pas d'appartenance à un site spécifique et pourraient ainsi se reproduire sur des lieux, sans lien particulier.



Les tôles de récupération comme élément de soutènement non qualitatif



Présence d'enseignes de grande dimension très colorée et très fortement visible depuis les infrastructures



Des éléments techniques non intégrés dans le paysage et des versants creusés dans la craie avec un talus éventré au profit de la plantation de vignes



Amoncellement de matériaux et de gravas sous forme de tas le long des fossés et des vignes

La préservation de la qualité des paysages

Perte d'identité, signe de banalisation, appauvrissement des paysages, uniformisation, débrouillardise, viabilisation

L'enjeu repose sur la réalisation de projets d'aménagement communal et particulier, même ponctuel (aménagement d'un fossé, d'un talus, bordure de voie...), pensés en lien avec les composantes naturelles et bâties du site, de la grande à la petite échelle, avec l'intégration des spécificités locales.

Objectifs

Comment maintenir la qualité des paysages et leur statut de patrimoine commun, tout en permettant leur évolution devant les besoins liés à l'activité viticole? Comment éviter la multiplication des signes d'appauvrissement, générant une perte d'identité du paysage ?

Recommandations

- 1 Réemployer les techniques anciennes et créer de nouvelles formes durables pour réaliser les murs de soutènement mêmes les plus importants : Autrefois, ils étaient réalisés en maçonnerie de pierre locale enduite avec des moyens réduits, favorisant une grande pérennité et un aspect esthétique indéniable, qui nécessite peu d'entretien ;
- 2 Préserver le maillage de chemin de craie de ton clair, valorisant les parcelles de vignes, qui décrivent un patchwork coloré unique comme caractéristiques paysagères fortes : Le respect du code de couleur, qui donne un statut certain à chaque typologie de voie (nationale, départementale, communale et chemin) permet de hiérarchiser et d'identifier les différents réseaux. L'usage impératif d'un matériau de couleur claire, sans rupture de teinte, l'étalement de fins gravats de craie et de palastre ou en béton est de rigueur.
- 3 Prendre en compte des caractéristiques topographiques, paysagères et architecturales, afin d'intégrer tous les éléments techniques dans leur environnement, en les incluant dans la composition d'une façade, d'un mur de clôture ou dans la pente d'un talus... (cf fiche 19)
- 4 Mettre en œuvre une architecture spécifique à chaque site, une implantation et une morphologie en harmonie avec les composantes du site suivant l'orientation, les vues, les masses végétales, le relief, les points de repère à préserver au sein d'un projet global (cf fiches 11, 14). ;
- 5 La publicité, les enseignes et les pré-enseignes sont soumises à autorisation auprès des services de l'Etat. Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims soumet son avis et propose des recommandations esthétiques et paysagères en lien avec les spécificités du site. Des actions d'information, de sensibilisation et pédagogiques sont créées dans ce sens.

A éviter

- Proscrire la pratique des soutènements de vignes en tôle ondulée, en parpaing non enduit, en planches préfabriquées de béton et en matériaux issus de la récupération pour ce vignoble de prestige ;
- Interdire le stockage de matériaux, l'amoncellement de gravas et les décharges sauvages à tous les emplacements ;
- Eviter l'uniformisation des limites urbaines avec la construction de pavillons individuels standards.



Système de protection d'arrosage contre la gelée non intégré, et apparent dans le fossé d'écoulement des eaux de source de la montagne



Des bordures de la D1 aménagées avec une juxtaposition de muret béton dégradé et de tôles ondulées rouillées détériorées



Des limites de village urbanisées par des pavillons individuels identiques d'une extension à l'autre, sans singularité locale identifiable

A retenir

Les paysages présentent un risque élevé de perte d'identité en faveur d'une banalisation accrue de ses caractéristiques. Un référentiel existant de traitement d'aménagements anciens, cohérents, simples à l'identité forte dans le paysage de Hautvillers constitue des modèles d'inspiration ou des principes ancestraux à appliquer pour la conception de nouveaux projets d'aménagement.

La préservation de la qualité des paysages

LA QUALITE DU PAYSAGE



La préservation de la qualité des paysages

LES EFFETS DE BANALISATION DU PAYSAGE

